

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
14 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Cyril BRUZZESE -- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS : 6 Avaient donné procuration : Mesdames, Messieurs – Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT)- Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES)- Kenan SOLMAZ (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Eliane GEOFFROY (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) –

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Willy GABRIEL – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI

N° 2023-29 MME Maria-Dolorès THUDEROZ a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation résultat 2022

Au vu des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif étant conforme au compte de gestion de la trésorerie,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter la somme de 768 553.65 € au virement de fonctionnement à l'investissement, somme qui sera inscrite au budget prévisionnel 2023 au compte 1068.

DE REPRENDRE la somme de 1 021 131.54 € en excédent de fonctionnement au budget prévisionnel 2023

DE REPRENDRE la somme de 2 056 180.74 € en excédent d'investissement au budget prévisionnel 2023.

Résultat de fonctionnement 2021	1 677 207,11	A	
Part affectée à l'investissement année 2021 (art 1068)	677 207,11	B	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	789 685,19	C	
Résultat de clôture	1 789 685,19	A + C - B	
Constatation du besoin de financement des investissements compte tenu des restes à réaliser			
Résultat d'investissement 2021	1 844 316,35	D	
Résultat de l'exercice 2022	Excédent	211 864,39	E
Résultat de clôture cumulé (Résultat 2021 + excédent 2022)	2 056 180,74	F = D-E	

Dépenses RAR	2 994 943,87	G	
Recettes RAR	452 246,10	H	
Résultat des RAR	-2 542 697,77	I = H - G	
Résultat investissement - résultat RAR = besoin de financement	-486 517,03	I + F	
Virement prévu au Budget 2022	600 000,00		
1068 Affectation proposée du résultat 2022	768 553,65		

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Situation des résultats	Résultat de clôture 2022	Affectation 2022		
Fonctionnement	1 789 685,19	768 553,65		
Investissement	2 056 180,74			
<i>cumul</i>	3 845 865,93			

Excédent de fonctionnement à reporter en 2022

1 021 131,54

Excédent d'investissement à reporter en 2022

2 056 180,74

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.